

# Rentrée scolaire de septembre 2014

## Les infos utiles

Avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires imposés par le gouvernement et l'arrivée prochaine des habitants du nouveau quartier des Résidences Vertes, le quotidien des écoliers et de leurs parents va devoir s'adapter à quelques changements.

La commune et tous les interlocuteurs ayant participé à la concertation (parents d'élèves, enseignants, représentants de l'Inspection académique, de la Direction de la cohésion sociale, présidents d'associations...) ont travaillé de longs mois pour que la transition se fasse dans les meilleures conditions.

Afin de vous apporter les clés d'une réorganisation en douceur, voici les informations à prendre en compte :

### Quelle école pour mes enfants ?

Compte tenu de l'arrivée de nouveaux habitants et de la demande systématique de dérogation pour les habitants du bourg souhaitant que leurs enfants soient scolarisés à l'école maternelle des 4 Vents ou à l'école élémentaire de la Moissonnerie, la carte scolaire a été modifiée.

Vous pouvez voir, sur la carte ci-contre, à quelle école sont rattachés vos enfants, selon votre lieu de résidence.

Délibération 632014, du 19 juin 2014



Maternelle 4 Vents  
 Élémentaire Moissonnerie
  Maternelle Masserine  
 Élémentaire Masserine

### Quels seront les horaires scolaires de mes enfants ?

Que vos enfants soient scolarisés en école maternelle ou élémentaire, ils seront accueillis en classe, par leur enseignant :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30, puis de 13h30 à 15h45
- Mercredi : de 8h30 à 11h30

### L'accueil périscolaire du matin et/ou du soir sera-t-il maintenu ?

Vos enfants seront accueillis par les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) ou par les animateurs de l'Association Locale de Parents d'élèves (ALPE), comme par le passé, de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.

Ils pourront également être accueillis le mercredi, de 7h30 à 8h30 (périscolaire) et de 11h30 à 12h30 (garderie).

### Un service de restauration sera-t-il organisé pour le déjeuner du mercredi ?

Non. L'enquête réalisée auprès de tous les parents au cours de la concertation a mis en évidence le fait que la grande majorité des familles n'avait pas besoin d'un service de restauration.

Si vous rencontrez des difficultés d'organisation pour ce déjeuner, n'hésitez pas à prendre contact avec le Relais Assistantes Maternelles de Pulnoy (03 83 21 09 48).

### Que feront mes enfants après 15h45 ?

Vous pourrez venir chercher vos enfants à la sortie des classes dès 15h45 ou les laisser participer aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) (sur inscription préalable).

S'ils participent aux TAP, vous pourrez venir les chercher à 16h30 (pour des raisons de sécurité et d'organisation des activités, les sorties anticipées ne seront pas autorisées). Dans le cadre des TAP, des activités seront proposées par le personnel communal pour les élèves des écoles maternelles et par les animateurs de l'ALPE pour les élèves des écoles élémentaires.

Si vous n'avez pas la possibilité de venir chercher vos enfants à 16h30, ils intégreront l'accueil périscolaire du soir (sur inscription préalable également).

## Que deviendront les mercredis récréatifs de l'Association Familles Rurales de Pulnoy (AFR) ?

Ils se transforment en **après-midis récréatifs**. Les enfants déjeunant sur place seront pris en charge par l'association à chaque sortie d'école (maternelle Masserine, élémentaire Masserine, école des 4 Vents, Moissonnerie 1 et Moissonnerie 2), à 11h30. Accompagnés d'animateurs, ils se rendront à l'Espace des 4 Vents pour prendre leur repas. (Les élèves du quartier Masserine feront le déplacement en bus, sur le réseau Stan.)

## Combien vont coûter les TAP ?

La concertation menée à Pulnoy pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires a permis de déterminer les acteurs des TAP. L'association ALPE a proposé de prendre en charge l'organisation des activités pour les enfants des écoles élémentaires, la commune gardant celle pour les enfants des maternelles.

Les tarifs des activités seront les suivants :

- Élève en école élémentaire : 1,10 € au maximum, selon la contribution de la Caisse d'Allocations Familiales.
- Élève en école maternelle : le prix de revient des 3/4h de TAP est de 1,22 € par enfant et par jour. À ce montant, il faut retirer 0,26 € de fonds d'amorçage versé par l'Etat et 0,38 € d'aide versée par la CAF, soit un coût réel de 0,58 € par enfant et par jour. **Au vu de ce prix de revient, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer le tarif de 0,50 € aux familles.**

La commune garde donc à sa charge 8 centimes par enfant et par jour, soit 2 100 € par an, auxquels il faut ajouter les frais engendrés par la 1/2 journée supplémentaire d'école le mercredi (19 000 €), soit 21 100 € à la charge de la commune pour l'année scolaire 2014-2015.

À ce jour, la commune n'a pas la certitude de pouvoir maintenir ce tarif de 0,50 € pour les années à venir. En effet, l'Etat n'a donné aucune garantie sur le maintien du fonds d'amorçage à partir de la rentrée 2015.

Les tarifs des services proposés aux familles par la ville de Pulnoy ont été votés lors du Conseil Municipal du 19 juin 2014.

Ils sont, pour la plupart, calculés selon le Quotient Familial attribué par la Caisse d'Allocations Familiales (QF CAF).

### Écoles maternelles

**Accueil périscolaire du matin** assuré par l'ALPE <sup>1</sup>

2 € / jour

**Service de restauration scolaire** assuré par la mairie <sup>2</sup>

Prix du déjeuner	QF CAF < 450 €	QF CAF 450 à 800 €	QF CAF 801 à 1100 €	QF CAF > 1100 €	Accueil spécifique (allergie)
Enfants Pulnéens	3,65 €	4,31 €	4,95 €	5,60 €	3,18 €
Extérieurs	5,66 €				3,64 €

Tarif occasionnel : 7,03 € (4,73 € en cas de repas spécifique)

**Accueil périscolaire du soir** assuré par le personnel communal <sup>2</sup>

Forfait mensuel	QF CAF < 450 €	QF CAF 450 à 800 €	QF CAF 801 à 1100 €	QF CAF > 1100 €
Enfants Pulnéens	32,29 €	40,36 €	44,40 €	48,43 €
Extérieurs	53,48 €			

Tarif occasionnel : 4,32 €

**Temps d'activités périscolaires** assurés par le personnel communal <sup>2</sup>

Forfait mensuel de 7,20 € (soit 0,50 €/jour)

**Garderie du mercredi** (11h30 - 12h30) assurée par le personnel communal <sup>2</sup>

Forfait horaire de 2,20 €

### Écoles élémentaires

**Accueil périscolaire du matin** assuré par l'ALPE <sup>1</sup>

2 € / jour

**Service de restauration scolaire** assuré par la mairie <sup>2</sup>

Prix du déjeuner	QF CAF < 450 €	QF CAF 450 à 800 €	QF CAF 801 à 1100 €	QF CAF > 1100 €	Accueil spécifique (allergie)
Enfants Pulnéens	4,29 €	4,93 €	5,59 €	6,24 €	3,69 €
Extérieurs	6,31 €				4,26 €

Tarif occasionnel : 7,03 € (4,73 € en cas de repas spécifique)

**Accueil périscolaire du soir** assuré par l'ALPE <sup>1</sup>

QF CAF < 661 €	2,40 € / jour
QF CAF > 661 €	2,70 € / jour

**Temps d'activités périscolaires** assurés par l'ALPE <sup>1</sup>

Maximum 1,10 € par séance

**Garderie du mercredi** (11h30 - 12h30) assurée par l'ALPE <sup>1</sup>

Forfait horaire de 2 €

### De 3 à 11 ans

**Mercredis récréatifs**

assurés par l'AFR <sup>3</sup>

Forfait trimestriel	QF CAF < 800 €	QF CAF > 800 €
Sans repas	40 €	44 €
Avec repas	106 €	110 €
Garderie (de 17h à 18h)	6 €	